

ADDENDA no. 01
Page 01 de 02

Projet no. E2406

Date : 5 décembre 2024

Projet : École Saint-Clément Ouest, réfection des finis intérieurs (plafond et éclairage).

Les informations qui suivent complètent (ou remplacent, selon le cas) les documents du dossier d'appel d'offres émis le 8 avril 2024.

Le présent addenda s'incorpore aux documents contractuels, en fonction desquels il doit être interprété et avec lesquels il doit être coordonné. Le coût de tout ce qui y est mentionné s'ajoute au prix du contrat. Les révisions qui suivent remplacent l'information contenue dans les dessins et le devis, dans la mesure indiquée, et s'y incorporent. Les soumissionnaires doivent accuser réception de cet addenda en indiquant le numéro et la date de leur soumission, faute de quoi celle-ci pourrait être rejetée.

Dessins :

1. Feuille A-104 de 08 / Plan de plafond réfléché zone C - Démolition : modifier le plan du plafond réfléché tel que le croquis n° 01/Add#1 ci-joint.
2. Feuilles A100 à A105, l'échelle des plans est de 1 :100.

Devis :

1. À la section 01 11 00 Sommaire des travaux, modifier l'article 1.5 Horaire de travail tel que ci-dessous :

1.5 Horaire de travail

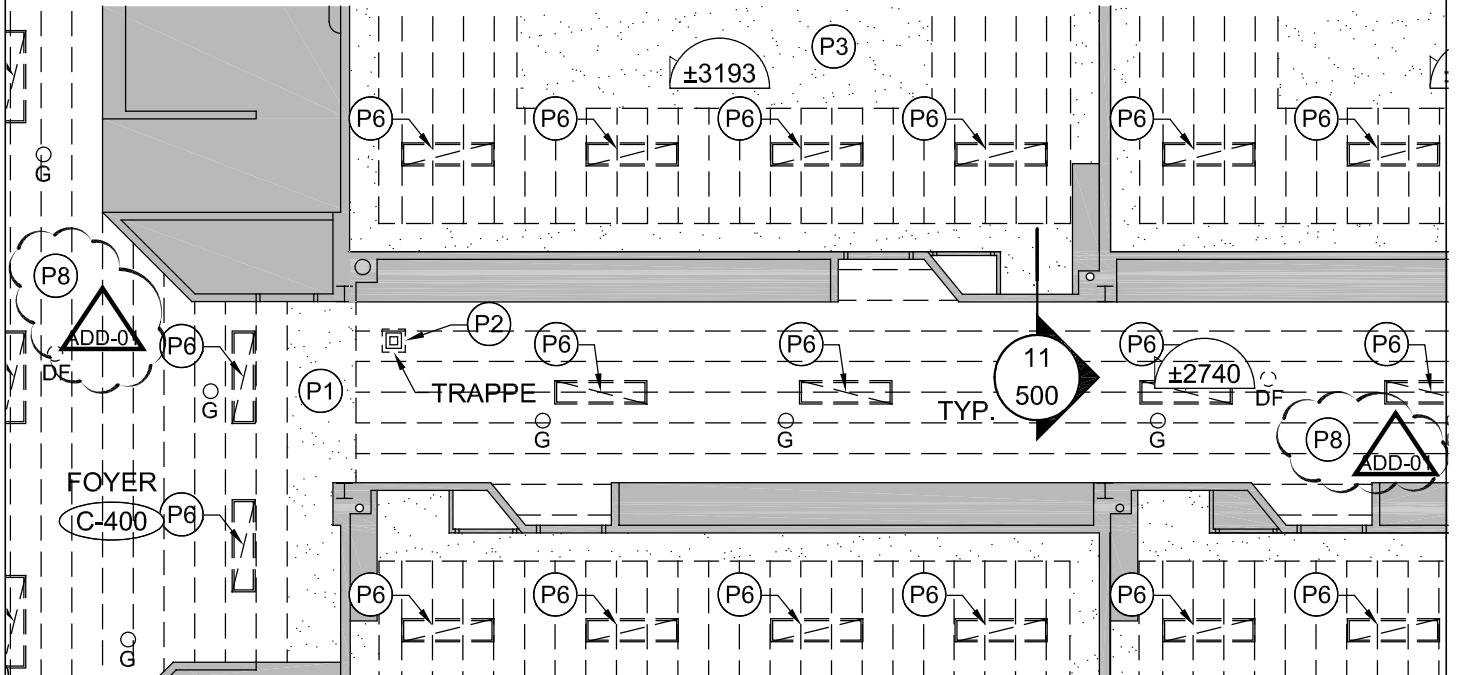
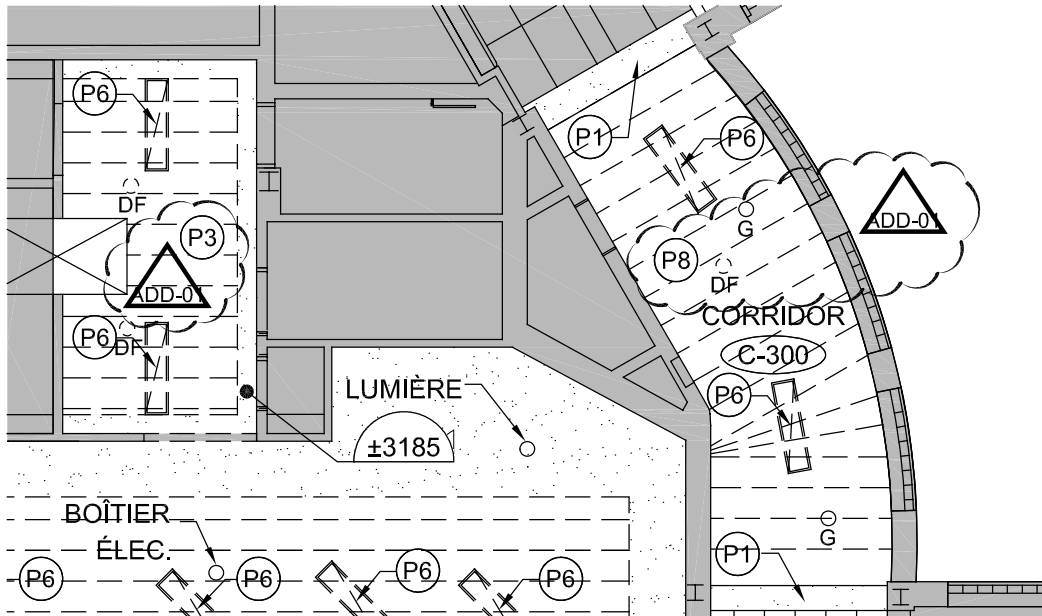
- .1 Le centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB) permettra l'exécution de travaux de réaménagement durant l'année scolaire pour **les classes 9, 10, 11, 12, 13 et 14 de** la zone «C» seulement. Ils pourront alors être réalisés lors des heures d'occupation. Les heures d'occupation sont, du lundi au vendredi, de 7h00 à 18h00. À partir du 25 juin 2025 jusqu'au 29 août 2025, les travaux pour les zones «A» et «B» **et « C » (corridors et locaux restants)** seront exécutés en horaire libre, à moins d'indication contraire par le propriétaire.
- .2 Les travaux seront effectués en 2 phases. La première phase concernant **les classes 9, 10, 11, 12, 13 et 14 de** la zone «C» sera effectuée en cohabitation durant l'année scolaire. La deuxième phase concernant les zones «A» et «B» **et « C » (corridors et locaux restants)** sera effectuée lors du congé scolaire estivale (du 25 juin au 29 août 2025).

Note générale : la table des matières du devis n'a pas été révisée pour tenir compte des présentes modifications.

(P6) LUMINAIRE EXISTANT A DEMANTELER (VOIR ELECTRIQUE)

(P7) GRILLAGE MÉTALLIQUE À DÉMANTELER

(P8) PLAFOND DE GYPSE À DÉMOLIR, INCLUANT LA SUSPENDE ET
TOUT AUTRES ÉLÉMENTS



TITRE: FEUILLE A104 DE 08 / PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI ZONE C - DÉMOLITION

ÉCHELLE: 1:100

1
Add # 1